



Office de surveillance des fournisseurs
de soins de santé et de soutien



Code de déontologie de l'OSFSSS

Des soins sûrs et de qualité

Tous les PSSP inscrits auprès de l'OSFSSS sont tenus de respecter le code de déontologie, lequel couvre les catégories suivantes :



Honnêteté et intégrité

Communiquer ouvertement et en toute franchise, avec courtoisie et compassion à chaque interaction.



Professionnalisme et responsabilité

Toujours offrir des soins dignes et compétents, maintenir une relation appropriée, collaborer et agir professionnellement.



Autonomie du bénéficiaire

Informar de manière à assurer le consentement éclairé et respecter les croyances.



Qualifications claires

Fournir un nom et un titre exact, montrer une marque visuelle de PSSP, sur demande.



Vie privée et confidentialité

Respecter la vie privée du bénéficiaire et se conformer aux lois sur la protection de la vie privée et aux politiques de l'employeur.



Tenue de dossiers et rapports

Consigner clairement et avec justesse les soins et services fournis.



Pratiques professionnelles éthiques

Exiger des frais raisonnables, exécuter les services sans égard aux frais, fournir des reçus, s'il y a lieu.



Tolérance et acceptation

Respecter les croyances culturelles et religieuses du bénéficiaire et ne traiter personne de manière discriminatoire.

Le code de déontologie est le fondement du processus de plainte et de discipline de l'OSFSSS.

Vous trouverez le code complet de l'OSFSSS à hscpoa.com sous Membres, Code de déontologie.

Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien

Les soins de qualité sont la pierre angulaire de notre système de santé et les PSSP jouent un rôle essentiel. Dans ses efforts pour embaucher, soutenir et conserver les personnes qui fournissent des soins cruciaux, le gouvernement de l'Ontario a créé l'OSFSSS qui offre des avantages importants aux PSSP, à leurs employeurs et aux personnes qui comptent sur leurs soins.

Visitez : hscpoa.com/registrants/code-of-ethics

